



## Annulation vente d'une parcelle

Par **chartreuse38**, le **06/02/2019** à **19:55**

Bonjour.

La mairie m'a acheté une bande de terrain (non constructible) pour réaliser un chemin d'accès à un ancien bassin de décantation, mais ne l'a jamais réalisé. Puis-je faire annuler cette vente?

Merci

Par **Visiteur**, le **06/02/2019** à **21:21**

Bonjour

Cette achat est-il allé à son terme et payé ?

Si oui, vous devez le racheter.

Par **chartreuse38**, le **07/02/2019** à **18:07**

Bonjour.

Merci pour votre réponse.

Cet achat a bien été payé il y a plusieurs années. Bien sur que je doit le racheter.

Ma question induite est: y a t'il un article de loi qui oblige la mairie à me revendre ce terrain si je le souhaite en faisant valoir que la vente forcée a été conclue pour la construction d'un chemin d'accès qui n'a pas été réalisé.

Salutations